

Année académique 2024-2025

Règlement de l'épreuve facultative de valorisation de crédits dans le cadre d'une inscription à l'un des Masters en Sciences du Travail (60 crédits, 120 crédits à finalité approfondie ou 120 crédits en alternance)

L'inscription à cette épreuve n'équivaut pas à une inscription à l'un des masters. Les candidats doivent impérativement effectuer les démarches d'inscription ou d'admission (voir site : https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_14042580/fr/master)

Cette épreuve est **accessible aux porteurs d'un titre de bachelier de l'enseignement supérieur hors université** (de plein exercice ou assimilé). Dans les autres cas, contactez le Service des Inscriptions de l'Université de Liège (www.enseignement.uliege.be/inscription).

La réussite de l'épreuve permet d'être dispensé des crédits supplémentaires (maximum 60 crédits) en principe ajoutés au programme de cours des diplômés susmentionnés lorsqu'ils s'inscrivent à l'un des Masters en Sciences du Travail. L'épreuve est donc facultative. De même qu'un candidat qui échoue à l'épreuve, toute personne qui rentre dans les conditions d'admission et qui ne présente pas l'épreuve peut s'inscrire à l'un des Masters en Sciences du Travail avec l'obligation de suivre les crédits supplémentaires (constitués de cours de Bachelier, pour la plupart organisés en horaire de jour).

La réussite de l'épreuve ne permet en aucun cas de déroger aux conditions de finançabilité : si vous n'êtes plus en situation de finançabilité, la réussite de l'épreuve ne vous permettra pas de vous inscrire à un des Masters en Sciences du Travail. Plus d'informations sur la finançabilité : https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9976384/fr/financabilite

L'inscription à l'épreuve

Un dossier de candidature complet doit être envoyé au secrétariat de la Faculté des Sciences Sociales (FaSS) **pour le 4 septembre 2024** au plus tard. Il doit comprendre :

- une lettre de motivation précisant si le candidat souhaite étudier dans le Master en 60 crédits, en 120 crédits à finalité approfondie ou en 120 crédits en alternance
- un CV
- une copie du diplôme et son supplément donnant accès à l'épreuve (ou, si vous ne l'avez pas encore reçu, une attestation de réussite ou votre dernier relevé de notes) ou une copie de la décision d'admission si le diplôme ne donne pas accès aux études
- pour les étudiants ayant une activité professionnelle, une attestation d'emploi.

Ce dossier peut être envoyé via le formulaire de contact avec la faculté ou par courrier postal (cachet de la poste faisant foi).

Dans le cas d'envoi via le formulaire de contact, les documents officiels (diplôme, attestation de réussite, relevé de notes, attestation d'emploi) doivent être scannés. Les photos de document ne sont pas acceptées.

Formulaire de contact : https://www.fass.uliege.be/cms/c_10929552/fr/fass-contacts

Adresse postale : Secrétariat de la Faculté des Sciences Sociales
Université de Liège



Les étudiants qui ont déjà été inscrits à l'un de ces masters précédemment et dont le **PAE comportait des crédits complémentaires** (« bloc 0 ») **ne peuvent en aucun cas présenter ou représenter l'épreuve**. Les cours de leur programme complémentaire ne pourront plus être retirés de leur parcours académique.

Le déroulement de l'épreuve écrite

Date unique¹ pour l'année académique 2024-2025 : le samedi 7 septembre 2024, de 9h à 13h.

Préalablement à l'épreuve, les candidats auront connaissance d'un portefeuille de lectures téléchargeable sur le site web de la Faculté à l'adresse suivante : https://www.fass.uliege.be/cms/c_6492580/fr/fass-valorisation-de-credits

Il comprend plusieurs articles scientifiques abordant des thématiques variées telles que la méthodologie de recherche, le travail et l'emploi, les organisations, etc. La lecture de ces différents textes est obligatoire en vue de cette épreuve.

Celle-ci consistera en la lecture d'un texte inédit relatif à une problématique contemporaine du travail. Les candidats devront répondre à des questions de compréhension et de synthèse des idées du texte, tout en effectuant des liens avec les ressources présentes dans le portefeuille de lectures. Leurs capacités de synthèse, de rédaction et de réflexion sur des thématiques liées au monde du travail seront évaluées. Lors de l'épreuve, les candidats se muniront de leur portefeuille de lectures. Celui-ci pourra être fluoré et légèrement annoté, mais aucun document externe ne pourra y être ajouté.

Les candidats qui ne seront pas retenus en seront avertis par e-mail.

Après la réussite de l'épreuve

Le jury remettra un avis d'orientation concernant le choix de l'inscription au Master en 60 crédits, en 120 crédits à finalité approfondie ou en 120 crédits en alternance pour chaque candidat qui a réussi l'épreuve via l'attestation de réussite envoyée par le secrétariat.

Cette attestation de réussite leur sera adressée par voie électronique afin de pouvoir constituer leur dossier d'inscription (tous les détails pour l'inscription en ligne sur les pages web du Service des Inscriptions : www.enseignement.uliege.be/inscription).

La réussite de l'épreuve de valorisation de crédits dans la cadre d'une inscription à l'un des Masters en Sciences du Travail est **valable durant 3 années académiques**.

Plus d'informations

Toutes les informations concernant :

- les Masters en Sciences du Travail (programmes, horaires, dispositions particulières d'organisation des cursus, etc.) dans la description de chacune des formations : https://www.fass.uliege.be/cms/c_3950156/fr/fass-master-en-sciences-du-travail
- l'épreuve de valorisation de crédits : https://www.fass.uliege.be/cms/c_6492580/fr/fass-valorisation-de-credits

¹ Aucune autre session ne sera organisée pour l'année académique 2024-2025.

Consignes pour le jour de l'épreuve (informations à mettre sur le site de la FaSS uniquement)

- Il est impératif d'être en possession de votre carte d'identité ;
- Avant d'arriver à l'épreuve, les candidat·e·s doivent prendre connaissance de l'intitulé des trois programmes (finalités) du Master en sciences du travail pour pouvoir choisir lors de l'épreuve le programme (la finalité) auquel ils/elles souhaitent s'inscrire.
- L'épreuve débute à 9h précises, vous êtes donc attendu à 8h45, aucun retard ne sera toléré ;
- Les téléphones portables et les montres connectées sont interdits lors de l'examen, il faudra les éteindre et les déposer au bas de l'auditoire avec vos sacs et affaires personnelles, avant le début de l'examen ;
- Munissez-vous d'un bic ou d'un stylo bleu/noir personnel ;
- Toute personne prise en situation de fraude sera disqualifiée.